

REI 7225 UdM Automne 2004
Séminaire sur le Syndicalisme

Pr. Gregor Murray
Travail de Synthèse
Un renouveau syndical?

Adanhounme, Armel Brice
HEC Montréal
(28 décembre 2004)

Renouveau syndical? L'idée de renouveau suggère la mise à jour d'un fait antérieur dont il est autant la mesure que le défi. Parler de renouveau syndical reviendrait donc à avouer une crise, c'est-à-dire, la double inaptitude du syndicalisme par rapport à sa propre mesure et le défi qui lui est posé. Une mesure qu'on pourrait identifier à ses capacités historiques; et son défi dans les pays les plus développés où sa fonction participait de la construction de la démocratie. En effet, d'aussi loin que remonte la mémoire du syndicalisme occidental, celui-ci a partie liée avec la démocratie qu'il est supposé surveiller et garantir dans le cadre des relations industrielles. La révolution industrielle qui bouleversa l'Occident avec les transformations socio-économiques qui suivirent exigeait alors une nouvelle représentativité des forces de production. *The Industrial democracy*, pour citer le texte génétique des Webbs (1902), en lien avec la sociologie durkheimienne de l'importance de la justice dans la société moderne, est une première élaboration théorique de ce syndicalisme en démocratie. Ainsi, pour toujours la démocratie sera le lieu de vérité du syndicalisme. Déjà, remarque Poole (1981), « *While for Durkheim the division of labour was the most decisive evolutionary force in modern industrial society, particularly in so far as trade unionism was concerned, the Webbs emphasized the 'democratic current'* » (p. 59).

Si telle est la mesure du syndicalisme à la Webb, sa crise actuelle, qui en appelle au renouveau, est une crise de démocratie. Il faut, comme on l'a rappelé à maintes reprises au Colloque du CRIMT sur le renouveau syndical, « repenser la démocratie syndicale » (E.g. les contributions de John Hogan et Andreja Zivkovic, Brian Peat, et Jeremy Waddington). Analysant les enjeux de cette crise dans une étude sur le déclin du mouvement ouvrier américain, Kochan et Wever (1990) concluent que, « *The decline of organized labor also implies a weakening of the foundation for democratic worker representation at the workplace (...) The decline of the U.S. labor movement is associated not only with the weakening of democracy, but also with a declining standard of living and serious potential constraints on our nation's capacity to regain leadership status in the world economy* » (pp. 363-5). Heckscher (1988) va plus loin en sonnant l'alerte, car loin d'être le socle institutionnel de la démocratie qu'il était autrefois, le syndicalisme est devenu expression de désenchantement (p. 5). Si le syndicalisme est incapable de réguler le travail dans la société post-industrielle, l'enjeu de son renouveau consisterait à le reformuler de telle enseigne que ses capacités potentielles arrivent à combler les espaces oubliés de démocratie à l'origine de la crise du vide de sens et de contre sens.

Mais la crise du syndicalisme et, en amont, la crise de la démocratie ne vont pas de soi et leurs interprétations divergent. Pour Touraine, il s'agit d'une crise biologique, inhérente à la nature organique même du syndicalisme, lequel, tel un mouvement historique, a une vie : l'enfance, la croissance, la maturité, la vieillesse puis la mort (cité par Hyman, 1990 : 419). Piore (1990) offre une explication épistémologique et lit cette crise du point de vue de ses fondements théoriques comme l'incapacité des théoriciens et des praticiens du syndicalisme à comprendre le changement (p. 387). Il pose alors rapidement les termes de ce conflit de perspectives entre la coordination des intérêts individuels et ceux du groupe, lorsqu'il écrit sans ambages: « *If this diagnostic is correct, it would appear that a revival of labor's power in American society depends on its ability to forge new links between its goals and the public's perceptions of general economic welfare* » (p. 394). Pour Kochan et Wever, il s'agit davantage d'une crise historique, en ce que les raisons systémiques du déclin du syndicalisme s'expliquent par les changements structurels intervenus dans l'économie (p. 366). Dans cette même perspective, Heckscher (1988)

retrouve les racines de cette crise avant l'ère Reagan et note la similarité de ses symptômes dans tout le monde industrialisé – l'Europe occidentale n'échappe pas.

À partir de ces analyses complémentaires des racines de la crise, une chose est maintenant claire : la crise du syndicalisme est internationale et s'explique par la mondialisation de l'économie, ce qui réduit les perspectives nationales à la juguler. Il faut conséquemment déduire que les mesures nationales du syndicalisme qui le contenaient dans les limites étroites, comme « *the pure and simple unionism* » de Gompers, ou le syndicalisme d'avant-garde révolutionnaire à la marxiste, ne peuvent plus se contenter de dissocier les contenus du syndicalisme. La crise du syndicalisme qui met en branle tout le tissu social pose la question de la construction et de la représentation des intérêts, les relations entre les individus et les groupes, (Hyman, 1990 : 423). L'élément nouveau est que, la mondialisation de l'économie, avec ses conséquences sur l'environnement du travail, touche aussi la culture, en ce que les référents identitaires dont les membres du syndicalisme peuvent se prévaloir sont désormais antagonistes. La crise n'est donc pas seulement celle du syndicalisme en démocratie mais aussi celle du syndicaliste comme citoyen au travail, un travailleur qui est devenu plus que jamais vulnérable (Hyman, 1990 : 423). Dans ce travail sur le renouveau syndical, ma perspective d'analyse et de propositions est contenue dans cette judicieuse observation de Hyman (ibid.) :

At the heart of the issue, in my view, is the construction and representation of interests: the relationships between individuals and groups, among different groups, between smaller groups and larger collectivities, and between the various identities and involvements of the same individuals and groups. The future of trade unions will reflect patterns of commonality, competition, and conflict within the sphere of employment; the connection between the world of work and people's broader social existences; and the different ways in which collective organization may be perceived as relevant to the challenges and opportunities facing members and potential members. Unions have to address a structure of identities and interests which exist in part independently, but which are also open to redefinition through organization itself (pp. 422-3).

Cela supposé, c'est autour des questions que pose Hyman de la participation des membres et de la démocratie, et Heckscher, de la représentativité démocratique, ou encore Touraine de la représentation de la vie sociale, que vont s'articuler aussi bien le diagnostic de crise de l'acteur syndical que l'identification des pistes de renouveau. Fort de cet héritage intellectuel, je formule l'hypothèse de la crise de démocratie comme centrale et essentielle à la crise du syndicalisme. J'appelle, à cet effet, crise de démocratie, en contexte de marché libéral, l'incapacité des organisations et de leurs membres à maintenir l'équilibre de justice entre les deux sphères de l'autonomie qui sont ceux de l'individu et de la collectivité. Conflit d'opposition des intérêts, ou plus exactement de la subordination d'un type d'intérêt à un autre, et par le fait même de la question de représentativité que cela pose, la problématique de la crise du syndicalisme sera étudiée sous ces catégories de démocratie remises en cause par la mondialisation de l'économie. Il va sans dire que c'est sous le registre même du déficit démocratique que le diagnostic sera présenté : je l'identifie aux signes des temps. Et c'est dans la recherche des significations plausibles à cette crise que les deux pistes que j'emprunterai, – celui des nouveaux enjeux, en ce qu'ils touchent aux nouveaux espaces de démocratie, et celui de la protection de l'individu dont l'autonomie est de plus en plus réduite et affaibli par la coercition

du collectif – conduiront tous les deux vers un renouvellement du projet syndical. De ces possibilités de renouveau, une synthèse proposera une méthodologie de recherche et d'action.

1. Signes des temps : De la crise du syndicalisme comme une crise de démocratie

Le terme de mondialisation ou de la globalisation est devenu le paradigme des signes des temps qui désigne l'ère historique actuel. Le temps qui passe vite et qui a couru beaucoup plus vite que l'histoire – ou la conscience que les contemporains ont de ce temps – ont été préjudiciable à la compréhension du monde dans lequel nous vivons. De la mondialisation de l'économie, on insiste davantage sur l'aspect spatial de réduction des distances économiques et culturelles qui abolissent les contraintes géographiques (eg. Laidi, 1994). Mais ce n'est pas tout : c'est aussi un phénomène de « *tiempos mixtos* », une situation historique où le pré-moderne, le moderne et le post-moderne coexistent, selon Calderon (1988). À vrai dire, c'est le sens hégélien de l'histoire, à savoir, la récapitulation eschatologique d'inspiration chrétienne, qu'annonce la mondialisation, où les valeurs de la démocratie néo-libérale sont supposées accomplir ce rôle messianique de la fin de l'histoire (au sens de telos). Lorsque, dans la foulée de la guerre froide, Fukuyama (1992) avançait l'idée triomphaliste de la fin de l'histoire pour annoncer l'avènement du règne du marché, c'est l'idée même du progrès qui est mise en cause, contre le projet industriel, puisque désormais, le bien-être et le bonheur sont promis à tous. Le capitalisme a vaincu, vive le marché! Mais à quel prix? Pas celui du marché mais de la démocratie! Partant du présupposé que le néo-libéralisme a érodé, si pas brisé, le contrat social existant entre l'état et la société, Richard Falk (2000) parle d'une mondialisation prédatrice qu'il définit comme suit :

The characteristic policy vectors of neo-liberalism involve such moves as liberation, privatization, minimizing economic regulation, rolling back welfare, reducing expenditures on public goods, tightening fiscal discipline, favoring freer flows of capital, strict controls on organized labor, tax reductions, and unrestricted currency repatriation. It is the cumulative adverse effects of these moves on human well-being that accounts for the title Predatory Globalization (p. 2).

C'est dans ce contexte de crise de démocratie, puisque l'équilibre entre l'état et le marché est rompu, qu'il faut situer le syndicalisme actuel pour comprendre sa crise dans une société de rupture. L'hypothèse ainsi formulée est qu'on ne peut pas comprendre ce qui arrive au syndicalisme sans le mettre en rapport de temporalité avec la globalisation économique et sa logique de prédation. On voit ainsi apparaître le décalage, voire la discontinuité historique, entre l'époque actuelle et la période industrielle de laquelle le syndicalisme contemporain continue de tenir son discours de légitimation, nonobstant le fait majeur que les temps ont changé. Autrement dit, les formes de réponses démocratiques de l'époque de la révolution industrielle ne sont pas totalement satisfaisantes aux défis de la société à l'économie mondialisée. De ce fait, les structures syndicales qui sont encore tributaires de la spatialité industrielle, en ce qu'elles réduisent et conforment la lutte syndicale aux limites de l'industrie, sont aujourd'hui incapables de s'accommoder aux nouveaux espaces où se joue la destinée du citoyen. Devant la démission de l'état et faisant face aux injustices du marché, le travailleur attend son salut (la protection de ses droits citoyens) du syndicalisme, comme un accusé la plaidoirie de son avocat devant le

réquisitoire du juge. L'incapacité du syndicalisme à répondre à ces attentes – d'où sa crise – est en fait la face visible de l'iceberg car, c'est tout le tissu social qui est en crise du fait de l'ébranlement des certitudes. La mondialisation de l'économie remet en cause le socle théorique des démocraties et c'est à partir de là qu'il faut commencer le diagnostic.

Par delà la désaffection qu'ont les citoyens du politique, j'entends par démocratie en crise, la désagrégation des deux principes constitutifs de l'équilibre social à savoir l'autonomie de l'individu et l'autonomie de la collectivité, une désaffection exacerbée par la dérive marchande du projet libéral de l'uniformisation du monde. Toutefois, du point de vue de l'élaboration théorique, rappelle Todorov (2000), c'est à John Locke (1924) au XVIII^e siècle, puis à Benjamin Constant (1997) au XIX^e siècle qu'on doit cette articulation de la démocratie moderne. Mais à réduire la démocratie à son sens étymologique de pouvoir populaire – donc collectif, on oublie souvent sa détermination individuelle. Et c'est à ce niveau des libertés individuelles que se situe le problème, comme remarque Constant dans son observation sur l'échec de la Révolution française en 1789, une révolution qui avait pourtant remplacé la souveraineté absolue des monarques par la souveraineté populaire - l'autonomie collective. En effet, remarque Constant, la souveraineté populaire n'a pas protégé les libertés individuelles et a produit la même terreur, d'où sa nature totalitaire. Il faut absolument des limites au pouvoir public et John Locke observait, quant à lui, que « *The power of the society of legislative assembly constituted by men can never be supposed to extent further than the common good* » (p. 182).

Lorsque l'on sait que le pouvoir, pas seulement économique, dans la société mondialisée est conservé par une oligarchie qui ne vise pas toujours le bien commun, on comprend plus aisément la crise de la démocratie dont il est question. Même si le domaine de l'exercice des libertés individuelles reste de l'ordre de la vie privée, l'autonomie individuelle est toujours protégée par l'autonomie collective dans une option politique de la pluralité et du droit à la différence, et, en cas de conflit, de la primauté de la justice. Pour comprendre davantage la désintégration occasionnée par la logique prédatrice de la globalisation, il faut rappeler dans la perspective civile de John Locke que l'état, caution de l'autonomie collective, doit veiller à garantir quatre éléments à savoir : l'égalité de tous devant la loi, le caractère non arbitraire et non oppressif de la loi, l'impossibilité pour l'état d'augmenter les taxes sans le consentement du peuple ou de ses représentants, et enfin l'impossibilité pour l'état de transférer son pouvoir de législation ("The limits of government" in *Two Treatises of Government*). Cela dit, on peut inférer les faiblesses du syndicalisme dans un contexte d'état limité par le marché. C'est Heckscher qui, étudiant le rôle du gouvernement dans les relations du travail, exprime merveilleusement cet affaiblissement de l'intérêt public lorsqu'il aborde la question de la législation. Selon Heckscher,

The Wagner Act [1935] made possible the transformation of unionism from a craft to an industrial base. It was also bound up with an equally important transformation within government, for it was among the first steps toward economic regulation that became characteristic of the New Deal approach to policy (...)

Because of the importance of this legislative action, I will use the term "Wagner Act framework" throughout this study as a shorthand term for our current system of

representation: a government-supported structure based on the centrality of collective bargaining (p. 35).

La raison de ce qui apparaissait comme une intrusion du gouvernement dans la vie industrielle, selon les mots de Albert Gallatin, ministre des Finances sous Jefferson et Madison, est que *“The democratic principle on which this nation is founded should not be restricted to the political process but should be applied to the industrial operation as well”* (p. 36). Mais si L’AFL reste réservée et sceptique par rapport à cet engagement du gouvernement, c’est parce que, prévoit Gompers, *“The stipulation of industrial relations by law does not result in industrial employer – it only ... substitutes a political boss for an industrial employer”* (p. 40). D’où la sempiternelle question de l’équilibre de l’autonomie des pouvoirs, entre le public et le privé, que cette législation du Wagner Act n’arrive vraiment pas à poser :

Rather than confronting head-on the issue of setting public standards for the employment relationship, the Wagner Act encouraged the private relationship of collective bargaining. It was based on the premise, which was at least as old as Hobbes, that imbalances of private power are the primary causes of disorder, anarchy and, implicitly, of injustices (p. 42).

Heckscher tire alors la conclusion suivante lorsqu’il parle des racines de la crise :

The context of the Wagner Act by now has been transformed in every major aspect: in the essential nature of the economy, of the work force, and of public expectations of government. It should not be surprising that its institutions seem out of touch with current realities, just as the previous form of management has apparently lost its effectiveness. There are needs that are not met... (p. 77).

Lorsque l’on sait par ailleurs que, pour Heckscher, *“collective bargaining means the destruction of individual freedom”* (p. 4), on conviendra que *“the limitations of the Wagner Act framework are no longer necessary – that this form of unionism, common as it is, and effective as it has been in the past, is not the only former of worker representation”* (p.7). La crise du syndicalisme est ainsi fondée comme une crise de démocratie et il nous faut maintenant en saisir les caractéristiques. Je distingue à cet effet l’intérêt des travailleurs dans une perspective collective de l’intérêt du travailleur dans une perspective individuelle. Avec la fureur des forces de la mondialisation lancées contre tous les nids de profits, ce sont les amarres de l’état qui se sont ébranlées. En d’autres termes, l’état se trouve limité dans son rôle de protecteur des libertés (et droits) individuels, et le cadre communautaire de résolution des conflits est affecté par les nouvelles configurations du marché.

Dans les pays les plus développés qui se caractérisent par la libéralisation du marché et par voie de conséquence, la démocratie libérale comme option politique, l’économie marchande, libre et concurrentielle a réduit et contenu le rôle de l’état. Il s’en est suivi la difficulté, voire l’impossibilité de l’état-nation, dans une perspective transnationale, à équilibrer les sphères des appétits individuels et ceux du domaine de la force communautaire (qui n’est plus le bien commun nationale, mais un consortium suivant la logique économique prédatrice). Le contexte de gestion des prérogatives de l’état se trouve étroitement limité par le nouveau modèle de production à l’intérêt privé. L’état, s’il n’est pas encore privatisé, n’est pas moins comprimé par

une mondialisation de l'économie qui se gausse de sa souveraineté territoriale. L'acteur syndical, dans le cadre limité de son entreprise – une réclusion qu'on identifiait tantôt à la spatialité industrielle – perd ainsi, à son tour, ses attributs de citoyenneté, car si le problème syndical peut être circonscrit aux limites de l'industrie, son enjeu est social. On a déjà signalé avec Heckscher comment le Wagner Act et autres législations sur le travail ont du mal à satisfaire les attentes citoyennes.

En distinguant les deux sphères de garantie démocratique que sont l'autonomie individuelle et l'autonomie collective, il nous faut saisir comment les changements affectent l'acteur syndical. Aussi bien pour l'acteur syndical dans le cadre de son organisation que le citoyen dans la cité, le combat démocratique consiste à veiller toujours à trouver et maintenir l'équilibre entre les deux sphères de l'autonomie. Par exemple, l'idée de la conscience des travailleurs, selon Touraine, comme « *le produit d'un ensemble de formes distinctes d'identités, d'opposition et de totalité à l'intérieur de différentes circonstances matérielles et historiques* » (Hyman, 1997 :10), doit être complétée par « *l'autonomie relative des syndicats dans le façonnement de la conscience des travailleurs* » (ibid.). Ce manque de complément est le reproche que fait Hyman à Touraine, lorsqu'il écrit que « *les syndicats se sont toujours efforcés d'influencer les définitions identitaires : le collectivisme en opposition à l'individualisme, mais aussi les principes d'inclusion et d'exclusion qui constituent la conscience collective* » (ibid.). Puisque, comme l'indique Hyman, l'éternel triangle à trois angles que sont le marché, la société et la classe, constitue le cadre de l'affrontement d'ordre idéologique des modèles concurrents du syndicalisme, on peut saisir les manifestations de la crise sous cette triple tension au cœur de l'identité et de la finalité syndicales, puisque tous les syndicats se situent à la croisée de ces trois chemins. Hyman écrit :

En tant qu'organisation de salariés, ils [les syndicats] ont pour préoccupation centrale de réguler la relation travail-salarié : le travail déployé et le paiement reçu. Les syndicats ne peuvent ignorer le marché. Mais comme organisation de travailleurs, les syndicats incarnent de surcroît une conception d'intérêt collectif et d'identité collective divisant les travailleurs des employeurs. Qu'ils endossent ou non une idéologie de division de classe et d'opposition de classe, les syndicats ne peuvent échapper à un rôle d'agenceurs de classe. Cependant, les syndicats existent et fonctionnent aussi à l'intérieur d'un cadre social qu'ils peuvent aspirer à changer mais qui contraint leurs choix courants. La survie nécessite une coexistence avec d'autres institutions et d'autres constellations d'intérêts (même celles en rapport avec lesquels certains syndicats peuvent se proclamer être dans un antagonisme immuable). Les syndicats font partie de la société (ibid. p. 14).

En rappelant que les syndicats sont dans une relation de cause à effet avec le marché, la société et les rapports de classe, Hyman nous offre un cadre d'approche qui permet de proposer une synthèse du diagnostic de l'acteur syndical sous les deux modalités de l'enjeu de démocratie sus-mentionnées. D'abord, du point de vue de la garantie de l'autonomie collective, il s'agit de voir comment le syndicalisme, dans un contexte de démocratie libérale mais aussi de mondialisation de l'économie, se comporte quant à la défense des intérêts de nature communautaire. D'abord l'état, dans son rôle de garant de l'ordre sociale (la société). L'affaiblissement de l'état reste le premier handicap à l'action syndicale. Traditionnellement, « *unions have been centrally involved with the definition of public policy and social welfare. This*

connection to broad political concerns is a crucial part of their history” (Heckscher, p. 34). The *Wagner Act*, on l’a rappelé, était « a government-supported structure based on the centrality of collective bargaining » (p. 35); et ainsi, « *made possible the transformation of unionism from a craft to an industrial base* » (ibid.). Aujourd’hui, remarque Heckscher en reprenant à son compte les propos du Juge Seymour Thompson, « *corporations are to rule the state* ». Il cite:

Through size, corporations, once merely an efficient employed by individuals in the conduct of private business, have become an institution – an institution which has brought such concentration of economic power that so-called private corporation are sometimes able to dominate the State.... Power ... is becoming increasingly concentrated in the hands of a few. The changes thereby wrought in the lives of the workers, of the owners and of the general public, are so fundamental and far-reaching as to lead ... Scholars to compare the evolving “corporate system” with the feudal system; and to lead other men of insight and experience to assert that this “master institution of civilized life” is committing it to the rule of plutocracy (ibid. p. 39).

Ce n’est pas fini : l’environnement de l’économie post-industrielle, poursuit Heckscher, a favorisé ce transfert de la réalité du pouvoir. Il serait illusoire de chercher l’équilibre à l’intérieur des structures existantes, d’autant que, « *there is much evidence ... that the problem lies outside, in major societal changes that have altered the entire “fit” between the labor relations system and its environment* » (pp. 54-5). Les caractéristiques de ce changement sociétal sont, entre autres, la production d’une spécialisation flexible dont parlent Piore et Sabel (cité par Heckscher, p. 55), le mouvement du capital, l’internationalisation du marché, les changements technologiques, etc. (pp. 56-62). C’est ici que le facteur du temps (le facteur de la temporalité de mondialisation) joue un rôle de premier plan sur le vecteur d’espace mondiale (la spatialité de la mondialisation). En effet, remarque Heckscher, c’est la vitesse du changement qui a été préjudiciable à la stratégie syndicale (p. 62), la rendant incapable de « comprendre » que la nouvelle structure économique, flexible et insaisissable, empêchait paradoxalement la stabilité du marché. Outre l’environnement économique qu’essayait de contrôler le *Wagner Act*, il y a aussi le domaine de la formation des solidarités sociales, en fait le domaine de la société civile que Heckscher range comme celui qui « *involves the attitudes and expectations of the work force* » (p. 62).

Domaine de la définition de nouvelles solidarités et de la quête de la dignité, le registre des communautés d’intérêts (p. 70) est aussi touché par ces changements. Autrement dit, c’est aussi le capital social des communautés, dans la constitution de la confiance, qui se trouve aussi érodé. (Nancy Brown Johnson et Paul Jarley, au Colloque, ont avancé l’idée du syndicalisme comme capital social). À cette érosion des valeurs qui s’explique par la mondialisation de la culture, où une certaine culture semble s’imposer comme norme, il faut ajouter la mise en cause de la signification traditionnelle de la notion de travail autour de laquelle s’est construite l’idée démocratique de la citoyenneté – le citoyen, en effet, revendique sa citoyenneté en participant à la tâche civique de la construction de l’état). Castel (1998) que cite Gagnon (1998) au sujet de la réponse du syndicalisme face à la crise de la société salariale qualifie cette mutation qualitative qui concerne les statuts d’emploi en termes de la « fin du travail ». À l’autre extrême, le retour des valeurs religieuses et du fondamentalisme dans un monde de plus en plus sécularisé par l’importance du marché ajoute aussi à la complexification du phénomène social. En un mot

l'homme global, en crise d'identité, divisé par des allégeances conflictuelles, a de plus en plus du mal à coordonner le bien commun dans l'espace politique de la construction de l'autonomie de la collectivité. En conséquence, l'autonomie de l'individu – ici l'acteur syndical – ne s'en trouve pas mieux préservée.

L'éloge de l'individu, avec l'émergence du sujet, on ne le dira jamais assez, est la contribution fondamentale de la modernité occidentale à l'humanité, libérant celle-ci des obscurantismes collectivistes et de l'anonymat dans lesquels l'enfermaient les régimes théocratiques et autocratiques. C'est que l'individu est autant souverain que sa communauté et aspire à son autonomie autant que sa communauté; en fait l'autonomie de la collectivité, en démocratie, n'est garantie que si l'autonomie des individus dont elle est constituée est présumée. Voilà pourquoi, le concept de la souveraineté populaire qui veille aux droits individuels n'est pas moins importante que celui de la souveraineté territoriale qui garantit les limites de la collectivité étatique. On voit déjà apparaître le problème que la mondialisation pose aux individus, avec son projet de l'homme mondial, pour ne pas dire faussement collectif.

Corollaire à l'affaiblissement de l'état, la vulnérabilité du citoyen à des conséquences néfastes sur sa protection. Même si le domaine de la vie privée des individus que couvre cette autonomie n'est pas basé sur les règles communautaires de la justice et de l'égalité, mais tissé sur le réseau subjectif des préférences et des goûts, il n'est pas moins vrai que les difficultés de la justice à être la même pour tous est une entrave sérieuse au principe de l'autonomie individuelle. Plus grave encore, lorsque l'état veut récupérer les échappés de ses prérogatives, confisquées par la mondialisation, comme dans la lutte contre le terrorisme, il enfreint sur le domaine privé des individus et devient de plus en plus policier – on peut penser aux lois Ascroft aux États Unis contre le terrorisme. Le dirigisme, même des leaders syndicaux, qui consiste de plus en plus à contrôler les membres est souvent critiqué comme une atteinte aux libertés individuelles. La présentation de Jeremy Waddington sur « *Leaving Trade Unions* » au Colloque du CRIMT résume assez bien les motifs d'insatisfaction des syndiqués. En un mot, les sphères du pouvoir politique, dans le syndicalisme et ailleurs, portent atteinte à l'autonomie individuelle.

Il y a aussi un problème de perception ou de la psychologie de l'imaginaire des individus qui n'ont pas la même représentation de la société et de ses institutions. L'environnement subjectif des individus est de plus en plus marqué par des illusions qu'ils prennent pour des réalités. Plus spécifiquement, dans le monde des relations industrielles, le travailleur que le syndicat veut défendre est pluriel et a des intérêts qui peuvent parfois entrer en conflit avec ceux du syndicat. De la même manière que ce dernier ne comprend pas toujours les intérêts du premier, le travailleur non plus a du mal à comprendre le syndicat en ces temps qui changent. Le Colloque ne recommandait-il pas de bâtir la capacité organisationnelle par l'éducation syndicale? La cassure sociale, ou la rupture du contrat social entre le travailleur et l'entreprise a des conséquences sur l'organisation syndicale. Michel Blondin de la FTQ a utilement rappelé cette teneur psychologique de la crise du syndicalisme en terme de rupture du contrat social.

Pour l'essentiel de ce diagnostic, il faut retenir que l'ère augurée par la mondialisation de l'économie, sous ses signes de marché global, de technologies nouvelles et rapides, de transferts des instances de pouvoir, d'une nouvelle sociologie du travail et de la psychologie du travailleur, etc., a remis en cause les balises des démocraties libérales que sont les deux sphères de

l'autonomie, collective et individuelle. Dans le cadre des relations du travail, le syndicalisme s'en est trouvé affecté, au point où il lui faut un renouvellement aussi bien de sa pensée que de ses stratégies d'action. Dans ce contexte de recherche d'un nouveau sens, le syndicalisme dont la crise est tributaire de celle de la démocratie, doit emprunter les voies de la démocratie pour réactualiser la problématique de la citoyenneté au travail. C'est dans cette perspective que seront explorées les deux pistes de son renouveau que sont : d'un, les nouveaux enjeux de démocratie, et de deux, la protection des individus. Il s'agira, dans le premier cas, d'une contribution au renouvellement du discours syndical pour sa crédibilité; et dans le deuxième d'une suggestion qui vise à la réinvention de la démocratie par le bas, c'est-à-dire les laissés pour compte.

2. Pistes de renouveau : Nouveaux enjeux de démocratie et protection de l'individu

La crise du syndicalisme étant une crise de la démocratie en contexte de libéralisme économique, elle remet inéluctablement en cause l'équilibre institutionnel entre le politique et l'économique. Cette crise, Heckscher l'a démontrée, ne se résume pas seulement aux effectifs décadents des syndiqués, ni à l'altération de la qualité du leadership, mais, et c'est ce qui est alarmant, à l'isolement du mouvement ouvrier de la société (pp. 249s). C'est, *in fine*, conclut Heckscher, une crise de représentativité démocratique. Autrefois, à l'époque industrielle, les syndicats participaient de l'élaboration des réponses aux questions essentielles qui affectaient le citoyen au travail (p. 250). Touraine dit cela mieux : « *la crise du mouvement ouvrier est aussi celle de toute une représentation de la vie sociale de laquelle il participait, qui domine encore souvent la réflexion et dont il faut maintenant reconnaître les limites historiques* » (p. 404). Le vide institutionnel – ou plutôt sa carence – est que les institutions de la défense des intérêts des travailleurs, sous leur forme actuelle, sont incapables de contrôler les institutions du marché.

Mais, à dire vrai, la démocratie n'a pas disparu dans le monde du travail : c'en sont les anciennes formes de contrôle du marché, un tel *Wagner Act*, qui ont de plus en plus de mal à s'adapter aux signes des temps mondiaux et définir conséquemment une nouvelle forme de citoyenneté au travail. Le défi consiste donc à reformuler les enjeux démocratiques en tenant en compte des capacités (les pouvoirs réels) syndicales à jouer le rôle historique qui était le leur. Les deux pistes de renouveau que nous allons maintenant emprunter participent de cette recherche de la reformulation des nouveaux enjeux de démocratie et par voie de conséquence, de la réhabilitation de l'individu, la grande victime du projet de l'homme mondial, ubiquiste et anonyme. Quels sont d'abord ces nouveaux espaces où il faille explorer les nouveaux enjeux de démocratie?

La démocratie, simplement comprise, vise à garantir l'égalité de tous les citoyens devant la loi et son principe favori est l'égalité qui présuppose la justice. Toutes les révolutions démocratiques occidentales : britannique, française et américaine, ont rappelé ce fondement qui tient lieu, dans un langage kantien, comme d'une condition *a priori* de la démocratie. Il n'y a pas de véritable démocratie sans une protection du citoyen, lequel est un individu dans la cité. De Tocqueville (1966) est très clair à ce propos lorsqu'il identifie la démocratie en Amérique (1835-40) à ce qui constitue l'état social, une égalité générale des conditions, et non le dogme de la souveraineté populaire. En fait, la révolution française qui a paradoxalement produit la terreur,

remarquait Benjamin Constant a échoué, en devenant tout aussi dictatoriale que la monarchie qu'elle remplaçait, parce que son projet d'égalité n'a pas pu équilibrer la souveraineté populaire avec la souveraineté de l'individu.

Avec la mondialisation de l'économie et la formation de nouveaux types de classe d'intérêts dans les pays démocratiques, ce ne sont plus des communautés, au sens sociologique d'entité d'une certaine homogénéité, qui sont discriminées, c'est-à-dire considérées globalement comme inférieures à d'autres, mais des individus qui ont de plus en plus de mal à se constituer en lobbies pour faire valoir leurs intérêts. Or, les catégories de discrimination sous les modalités de l'être (les blancs qui sont et les noirs qui ne sont pas, les hommes qui sont et les femmes qui ne sont pas), et de l'avoir (les riches qui ont et les pauvres qui n'ont pas, les instruits qui ont et les ignorants qui n'ont pas) sont aujourd'hui limitées pour expliquer la facture sociale. Le racisme, la discrimination des femmes et des pauvres, même s'ils existent encore malgré les lois dans les pays occidentaux, sont insuffisants pour comprendre les signes des temps. Les espaces de la lutte pour la démocratie se sont aussi déplacés et il n'y a plus d'homogénéité entre les groupes d'appartenance qui sont devenus flexibles et pluriels. L'appartenance identitaire répond à la logique du profit, logique de profitabilité qui gêne le syndicalisme à atteindre ses objectifs. Un exemple est le suivant : sous quel registre classerait-on une femme noire, mais riche, qui se sert de son rang social pour exploiter une autre couche de la collectivité, féminine par endroit ou noire par ailleurs? Elle peut revendiquer son appartenance au groupe discriminé des femmes, des noirs, selon que cela l'arrange, et profiter de ses atouts par ailleurs pour discriminer d'autres groupes. Il y a de plus en plus de coalitions contre nature, même dans le syndicalisme.

Ce manque d'homogénéité de l'individu et de cohésion du groupe identitaire perturbe le syndicalisme sous sa forme traditionnelle de protection d'intérêt corporatiste. Il y a comme une confusion sémantique dans l'identité syndicale, car aussi bien le syndiqué et son leader peuvent porter plusieurs chapeaux d'intérêt à la fois. Et pire, en fonction de la géopolitique, au grand dam de la mondialisation de l'économie, le contenu sémantique de la fonction syndicale diffère d'un contexte de marché à l'autre. L'atelier sur « *la construction du pouvoir syndical au plan local* » au Colloque du CRIMT, a montré que le terme de délégué syndical ne voulait pas dire la même chose selon qu'on est canadien, australien ou français. Pour ces derniers, selon Christian Dufour et Adelheid Hege de l'IRES, l'ambiguïté de l'institutionnalisation du syndicalisme pose un problème de légitimation. Il y a des variations graves dans les modes des identités et des idéologies selon les pays; variations qui avaient déjà amené Hyman (1997), dans une géométrie du syndicalisme, à interroger la cohérence du syndicalisme à adopter une droite ligne de conduite. Entraîné par la logique marchande du profit, le syndicalisme suit à la traîne, pour le meilleur ou pour le pire, les situations et les exigences économiques et n'arrive pas à obliger le marché à suivre ses pas.

On dit que la mondialisation de l'économie a contribué à creuser le fossé entre les pays riches et les pays pauvres; constat qui n'est pas aussi nouveau que cela puisse apparaître, puisque l'on savait déjà que la vieille notion de développement s'articulait autour de l'écart de richesse entre les uns et les autres, bien avant l'ère de la mondialisation. Ce qui est vraiment nouveau, c'est que cet écart, dans la production et la répartition des biens, se fait davantage sentir même dans les pays développés entre les individus qui proviennent de toutes les couches, les uns pour davantage s'enrichir et les autres pour s'appauvrir. Le pauvre dont le syndicalisme doit défendre

l'intérêt est pour reprendre l'expression de Negri que reprend Touraine (1984), un ouvrier social qui « *se désintéresse de plus en plus des rapports de production et s'écartent de la culture industrielle, à laquelle il ne participe plus que comme consommateur* » (p. 393). Sous le registre de nouvelles figures, Touraine repère précisément les nouveaux prolétaires. Il les distingue des « *techniciens et travailleurs protégés (qui) s'orientent vers la défense d'un statut et de garanties ou cherchent à améliorer leur position relative* » (ibid.). D'où une démarcation :

Une « dualisation » ou une segmentation du marché de travail qui sépare de plus en plus les salariés protégés du secteur public ou des grandes entreprises du secteur privé, et la cohorte des intermédiaires, contractuels, travailleurs à temps partiel, etc. (p. 392)

Or la logique des conventions collectives ne fait pas la part des choses, alors que c'est parmi les « classes orphelins de ces conventions collectives » qu'il faut chercher les nouveaux parias que l'esprit d'un *Wagner Act* voulait protéger. Ceux qu'on appelle les nouvelles minorités des mouvements sociaux, même si à bien d'égard ils sont majoritaires, doivent constituer la cartographie des nouveaux espaces de démocratie. À leur nombre, pas seulement ces victimes des conventions collectives qui ont perdu leur travail, mais davantage ceux qui n'ont pas de travail et qui, par définition, ne peuvent pas être protégé par le syndicat. Ce sont les chômeurs, de plus en plus nombreux, les vieillards, les petits, les non-qualifiés pour un emploi et les malades, mais aussi les travailleurs atypiques et les immigrés, sans droit, qui travaillent sous des modalités esclavagistes puisqu'ils ne sont pas « citoyens ». C'est aussi à ce niveau que constitue le premier enjeu théorique de la définition du travail qui ne devrait plus être englobée par les seules formelles catégories économiques de la production et de consommation, mais aussi par celle de l'appartenance sociale qui intègre la vieille notion de la participation au bien commun. Un nouveau discours syndical doit « créer des espaces d'expression pour les identités nouvelles et des innovations pour occuper de nouveaux espaces » a-t-on dit au Colloque du CRIMT. (Cf. Ateliers IIC et IID). Il faut ici, à toute fin utile, se rappeler les trois facteurs majeurs qui, selon Sturmthal, que cite Roy Adams (1995), participent de l'émergence d'un discours syndical :

Looking back on the development of labor movements, Sturmthal argued that there were three major factors that gave rise to the philosophy and associated strategy chosen by labor movement: (1) the nature of the problem face by workers in any given epoch, (2) the state of the labor market, and (3) the organizing principle chosen by trade unions (p. 53).

Sturmthal explique davantage que si la nature du problème principal est politique, il convient que les syndicats adoptent une stratégie politique et une conséquente idéologie politique, autrement c'est « *the pure and simple strategy* » de l'approche économique. Selon aussi que la condition du marché de travail est favorable ou non, les syndicats adopteront une stratégie de négociation collective ou non. Et finalement, en fonction du mode d'organisation – les syndicats de métiers par exemple – la stratégie qui convient. Pour judicieux qu'apparaisse le canevas de Sturmthal, le défi de temporalité que pose la mondialisation de l'économie, comme vu auparavant, ne permet plus une telle classification de la nature du problème où le économique s'entremêle à la politique au point de s'y identifier. Heckscher a bien observé à ce propos que c'est tout l'univers de négociation collective, dans le cadre du *Wagner Act*, qui est incapable de répondre au défi de la crise syndicale. Basant sa critique sur les pratiques syndicales

aux États-Unis, en Grande Bretagne, en Allemagne, en France et au Canada, Adams dénonce les perspectives théoriques de l'approche de Sturmtal, mais aussi de Perlman et de Marx de la manière suivante :

Although very helpful in placing North American developments into a broader theoretical framework, Sturmtal's synthesis does leave loose ends. (...) The market, as a predictor of union strategy, does not have the same degree of predictive accuracy... Markets are poor predictors of union strategy. (...) Another problem with Sturmtal's theory is that he proposes a congruence between the perceived problem and labor's choice of method. ... Although the argument seems plausible, other combinations are possible and, indeed, may be observed (and) political means are being used to address the most basic if economic issues (...) It is also difficult to determine objectively whether the problems of a given period should be classified as economic or political. Indeed, economic issues have always had a major impact on politics, and governments rise and fall based on their perceived expertise to effectively address economic problems. (...) In short, while the theoretical perspectives of Marx, Perlman, and Sturmtal are all very helpful, an entirely satisfactory theory of the labor movement, into which American labor exceptionalism may be fitted, still remains to be formulated (pp.54-6).

Lorsque l'on sait que l'analyse que fait Adams du syndicalisme occidental est à l'aune de la démocratie libérale, on voit bien le défi de la mondialisation est central à sa critique : la nature du problème syndical a changé et est même difficilement saisissable, la fluctuation du marché et la flexibilité des capitaux sont plus que jamais à la mode, et l'homogénéité d'une forme et d'une stratégie syndicales sont plus que jamais simplement une vue de l'esprit. Cela dit, il y a tout un travail de théorisation du syndicalisme à l'heure de la mondialisation qui reste à faire. Une telle théorie du syndicalisme, plutôt que de se contenter d'évoquer ses acquis dans le passé, devrait partir des signes des temps actuels, les comprendre et les interpréter, afin de découvrir ces nouveaux espaces de démocratie qui doivent constituer ses enjeux. La théorie du syndicalisme ne peut plus se contenter d'une étude *a posteriori*, dans une perspective historique et proposer comme l'ont fait Perlman (1958) pour les États Unis, et Poole (1981) pour la Grande-Bretagne, des visions fragmentaires quoique pertinentes de la réalité syndicale.

A contrario, dans une perspective globale, éclectique, mais aussi prévoyante et consciente de l'histoire, la théorie du syndicalisme à l'heure de la globalisation doit partir des présupposés communs aux démocraties libérales pour être légitime et mondiale. La communauté de crise du syndicalisme exige une approche commune aux défis lancés aux démocraties libérales, qui doivent se départir de leurs prérogatives de souveraineté territoriales désormais étriquées, et poser la question du citoyen sans frontière qui travaille dans un marché globalisé. Le colloque du CRIMT dont le titre est clair à ce propos, « *Renouveau syndical : Innovations pour un accroissement du pouvoir syndical à l'heure de la mondialisation* » est très illustratif de la constitution de ce laboratoire du syndicalisme global, lequel, en partant bien sûr de l'expérience du terrain des syndicalistes (premier jour sur les enjeux du renouveau) s'en détache suffisamment pour l'étudier de manière critique et intellectuel (deuxième jour sur la recherche syndicale). Le but est que les praticiens du syndicalisme et ses théoriciens arrivent à parler le même langage, pas un langage de nostalgie.

Pour que ce nouveau discours syndical soit entendu, il faudrait d'abord inventorier toutes les agences intéressées par le monde du travail, car l'enjeu du travail à l'ère de la mondialisation ne peut plus faire l'économie de l'exclusion. Suffit-il de dire que le syndicalisme ne doit plus être la chasse gardée des syndicalistes et autres sympathisants. Les perspectives aveuglément économistes sur le syndicalisme ont vite fait d'oublier que les fondements épistémologiques du syndicalisme sans ancrés dans la sociologie des Émile Durkheim, Max Webber et Karl Marx, pour ne citer que les pionniers. Une sociologie du syndicalisme en contexte de société globale devrait partir du phénomène social actuel, où des nouveaux mouvements sociaux, sans pour autant supplanter le syndicalisme dans son lieu propre du monde de travail, lui font tout de même ombrage. A cet égard, les travaux de Touraine, qui « *a très tôt et avec constance, posé la question du rôle du syndicalisme dans la société post-industrielle et, par la suite, dans ce qu'il est convenu d'appeler la modernité* » (Gagnon, 1998 : 6) et plus globalement, la perspective de l'école de sociologie française sur les relations industrielles, à laquelle se réfère Hyman (1990 : 426), sont intéressantes. Il faut « *refaire du syndicalisme un objet sociologique* », dit Gagnon (1998 : 3) qui renchérit :

Ainsi, du rapport politique entre État et syndicalisme, des liens de ce dernier – ou du caractère ténu de ces liens – avec les nouveaux mouvements sociaux, de l'évolution de ses pratiques en tant qu'acteur de classe, des défis démographiques et identitaires qu'imposent au syndicalisme l'élargissement de son action ou les restructurations passant par des fusions syndicales.... (ibid.)

Sans le nommer, on devise aisément qu'un consensus intellectuel est en création quant aux enjeux démocratiques du renouveau syndical, lorsque les sociologues du travail insistent sur les rapports politiques entre l'état et le syndicalisme. Touraine (1984) avait remarqué qu'en étant de moins en moins des acteurs de classe, les syndicats deviennent des acteurs politiques toujours plus importants (chapitre 14). Certes, le syndicalisme historique de la formation de la conscience ouvrière, veilleur de la démocratie industrielle, ne pourra plus jouer son rôle de catalyseur des relations entre l'état et le marché. Mais son exemplarité de mouvement social pour l'époque industriel peut servir de paradigme pour les nouveaux mouvements sociaux, lesquels sont en fait à la recherche d'un archétype que seul le syndicalisme peut leur offrir. À la seule condition que le syndicalisme comprenne les nouveaux enjeux de démocratie libérale! C'est l'un de ces enjeux qui est la protection de l'individu, deuxième piste de renouveau à explorer.

Ce n'est pas assez de d'affirmer le principe démocratique selon lequel tous les hommes (au sens générique) sont égaux, mais il nous faut davantage insister que chaque individu, dans son indivisibilité, est égal aux autres de la même manière qu'il est égal à lui-même. L'individu est la mesure citoyenne de la démocratie. Si la formulation des questions d'intérêts peut être collective, comme dans le cadre des négociations collectives, la distribution des dividendes finit par être une affaire individuelle. Or le problème aujourd'hui est la vulnérabilité des individus que le collectif n'arrive plus à protéger, ni dans leur droit, ni dans leur autonomie. En analysant les propositions de renouveau syndical de Kochan et Wever d'une part et de Piore de l'autre, Hyman centre sa perspective sur ce qu'il convient d'appeler la protection de l'individu. Il écrit:

Trade unions have traditionally emphasized the vulnerability of the individual worker in the face of the power and resources of the employer, offering the possibility of influence

over employment conditions through submission to the disciplines of collective organization. In the case of craft workers with a relatively advantaged labor market position, the degree of subordination to collective discipline which was possible or necessary may have been narrowly defined. For those with lesser skills, or employed in mass-production industries, the relationship between individual and collective was often very different. Today, the collective control of the union organization over the individual employee is often depicted as distant, bureaucratic, and oppressive. This view, of course, owes much to the systematic propaganda of powerful opponents of trade unionism; but all too often, unfortunately, it resonates with people's actual experience. A key issue for the 1990s, therefore – and one over which British trade unionists have been forced to agonize – is to rethink the relationship between individual and collective rights and responsibilities. This question links, in turn, to that of membership participation and internal democracy: a theme on which both authors are silent. (p. 423)

Voilà clairement identifié le problème de l'individu en syndicalisme, ou plus exactement de la mise à l'épreuve de la relation entre l'individu et le collectif. Le projet de refondation du syndicalisme, en effet, va au-delà d'un ajustement structurel. Dans une étude sur l'adaptation du syndicalisme aux nouvelles dimensions de la modernité, caractérisée par l'éclatement des pôles de l'individu, de la consommation, de la nation, et de l'entreprise (pôles qui ne sont pas sans rappeler les vecteurs de la mondialisation de l'économie), Thuderoz (1998) remarque :

L'enjeu va au-delà de la seule institutionnalisation du syndicalisme : il s'agit de sa capacité à rapprocher projets collectifs (celui de l'entreprise) comme celui de l'auto-organisation des salariés) et projet personnel de chacun; à promouvoir le Sujet, « en augmentant la capacité des individus d'être des acteurs de leur propre vie » (Touraine, 1992, p. 419) à combiner rationalité et subjectivation (p. 68).

Basant son hypothèse sur la critique de la modernité de Touraine, Thuderoz soutient en fait que « le syndicalisme (ses orientations, ses pratiques, ses structures) se révèle aujourd'hui inapproprié pour prétendre jouer un rôle majeur dans la reconstruction de la modernité et la promotion du Sujet personnel » (p. 60). Mais cette incapacité est aussi une limite même de la démocratie qui pense les individus identiquement; d'où l'enjeu démocratique qu'est la protection des individus dans le cadre d'un renouveau syndical. Thuderoz explique cet enjeu de dépersonnalisation, en vue de la protection, comme suit :

En les reconnaissant, dès leur naissance, libres et égaux, la démocratie fera en effet des individus des êtres identiques. À valoriser l'égalité plus que la différence, à encourager l'accès égal de tous au plus grand bonheur possible, elle les dépersonnalisa. Le trait nietzschéen est ici salutaire : ce ne fut, en effet, qu'au prix de la dépersonnalisation que le syndicalisme put maintenir une cohésion minimale entre ses membres. En d'autres termes, face à l'individu, la forme syndicale mit l'accent sur le Moi (comme conformité au rôle social attendu, comme membre d'une communauté qui donne identité et place, comme traduction individuelle d'un Nous référentiel) plutôt que sur le Je (comme affirmation d'une non-soumission, comme revendication d'une identité singulière, non définie par un statut ou l'appartenance à un groupe) (p. 66).

Le problème est qu'à l'extrême, ce trait distinctif des sociétés démocratiques produit l'individualisme. Or le syndicalisme ne peut combattre l'individualisme sans pouvoir protéger l'individu. S'interrogeant sur les transformations dans lesquelles se trouve aujourd'hui engagé la société occidentale post-industrielle, quant aux lieux, acteurs et enjeux de son nouveau conflit social, Touraine écrit :

La force de l'individualisme, si répandu depuis quelques années, réside dans son utile retour aux droits de l'homme, dans l'éloge de la différence par lequel, cessant d'opposer le spécifique à l'universel, il révèle dans les particularismes de toutes sortes la présence de valeurs générales. Il a également apporté une saine critique de l'état, en particulier des états totalitaires. Mais à quoi sert de dénoncer ainsi les risques d'absorption de la vie sociale par l'état, si l'on refuse de considérer les rapports effectifs de domination sociale?

Le syndicalisme des démocraties libérales, par principe non totalitaire, en ce qu'elles doivent protéger l'autonomie individuelle des citoyens, ne peut répondre à cette question que pose Touraine qu'en optant pour une protection de l'individu contre le collective – ou le communautarisme des régimes marxistes. Heckscher propose à cet effet, un système de représentation qui sauvegarde le droit de l'individu. Son idée de syndicalisme associatif, « *a kind of unionism that replaces organizational uniformity with coordinated diversity* » (p. 177), est étroitement reliée au droit de l'individu – « *the full development of associational unionism is tied closely to the spread of the employee rights* » (p. 190). C'est que la méthode traditionnelle d'imposition de l'unité, en fait de nivellement, par imposition d'une uniformité structurelle, est obsolète. Selon Heckscher,

Effective representation requires employee organization that are, relative to current unions, more decentralized, have a greater ability to educate members about complex issues, and can build unity around a general vision rather than a fixed contract. The strength of employees must derive, not from the common needs of large masses in a single industry, but from awareness of the interrelations among the concerns of many local groups (p. 177).

Si les associations d'employés ont souvent été considérées comme l'antithèse des syndicats, c'est parce qu'elles mettent davantage l'accent sur les bénéfices individuels des membres, et non pas en agissant comme des groupes d'intérêts (p. 185). D'où l'idée de complémentarité entre syndicats et associations dans ce qu'il appelle syndicat associatif, l'un apportant son point positif de discipline et l'autre, son atout de diversité. « *The need for complex strategy seems to require a form of representation that has elements of both associations and union. It is more fluid and decentralized than the latter, and more aggressive than the former. It makes use of both collective bargaining and direct services, and develops skills in mobilizing public opinion* » (p. 187). Ce projet est possible si un nouveau contrat social, qui renforce le capital social, est signé entre les individus et leur collectivité – ici le syndicalisme sous sa forme de proposition d'une nouvelle représentativité démocratique.

Ainsi donc, le corporatisme du « nous » cohérent et unique qui doit intégrer toutes les différences individuelles, doit être dépassé. Il faut plutôt promouvoir une solidarité organique en

vue de la cohésion sociale, une solidarité qui implique la capacité de s'identifier au non-identique, c'est-à-dire à l'altérité. Emmanuel Levinas (1991), le philosophe de l'altérité pour qui, « *l'amour doit toujours surveiller la justice* » (p. 118) lorsqu'il décrit l'humanisme comme philosophie de la démocratie, a parlé de l'humanisme de l'autre homme en disant que « *la seule valeur absolue, c'est la possibilité humaine de donner sur soi une priorité à l'autre* » (p. 119). Cette philosophie de l'éloge de l'individu qui est le sujet contre l'individualisme, peut résoudre la crise de la solidarité, selon Zoll (1998), élément d'une morale universaliste pour faire valoir les intérêts de chaque individu sans porter préjudice au collectif. Le Colloque du CRIMT a, à cet effet, beaucoup parlé de solidarité, par la construction des alliances et des coalitions, aussi bien au niveau local qu'international. Zoll, qui cite longuement Habermas à ce propos, écrit:

La justice appelle comme son complément la solidarité. Il s'agit ici de deux aspects du même problème. Puisque justice et solidarité sont étroitement juxtaposées, des normes morales interviennent pour protéger les droits et les libertés de l'individu, au même titre que le bien-être du prochain et de la communauté à laquelle ils appartiennent. La solidarité devient ainsi un élément d'une morale universaliste, laquelle fait défaut à la solidarité ouvrière (p. 54).

3. Pistes d'action et de recherche: Méthodologie de renouveau syndical

Dans la perspective des deux pistes de renouveau qui ont essayé de coordonner la pratique syndicale dans le répertoire des nouveaux enjeux de démocratie et la théorie de ce renouveau dans un renouvellement de la pensée de l'individu en solidarité avec les autres, la méthodologie à retenir de cette analyse est que c'est autant un travail de terrain qu'une activité de la pensée qui attend le syndicalisme. Même si le syndicalisme est davantage une question d'action, ses stratégies de réussite dépendent beaucoup d'un acte d'intelligence. Voilà pourquoi on a assez parlé de stratégies de renouveau au colloque du CRIMT. Par méthodologie de renouveau syndical, il faut entendre l'élaboration des pistes d'action et de recherche, dans une praxis qui fait que l'action est éclairée par la recherche tout comme la recherche doit justifier et vérifier l'action. Il faut donc à cet égard, un renouvellement de la pensée syndicale.

Gagnon (1998 : 3) a utilement rappelé que « *le syndicalisme est un phénomène dont l'étude est écartelée entre plusieurs disciplines et lieux d'enseignement* ». Mais, elle ajoute que si l'aspect institutionnel, comme rôle d'acteur dans les relations de travail, a été privilégié, son aspect sociologique, comme rôle de mouvement social, donc politique, dans la mondialisation, a été souvent négligé. Une méthodologie de renouveau doit, s'appuyant sur toutes ces disciplines intéressées par les nouvelles formes de travail dans la société contemporaine, élaborer avec les partenaires des agences gouvernementaux et mondiaux comme le Bureau international du travail ce que sont les enjeux du travail, pas seulement pour le marché, mais aussi pour la société. Le travail dans son sens classique, la production, les rapports de classe, autrefois lieux propres du syndicalisme industriel, ne peut plus englober les revendications actuelles de la question sociale qui s'étend « *à l'ensemble de la vie sociale, au niveau de la consommation, de l'information, de l'éducation* » (p. 408). Nonobstant le fait que l'économie marchande et sa logique d'individualisme tendent à privatiser le travail, Heckscher nous rappelle que, "*Work is not a*

minor and peripheral sort of private institution. It is central to the public welfare, the source of wealth for every member of the society” (p. 250).

L'un des nouveaux espaces des enjeux actuels de la démocratie organisationnelle qu'une théorie contemporaine du syndicalisme devrait prendre au sérieux est le paradigme de la gestion des ressources humaines (GRH). Comme paradigme (Kuhn, 1983), en effet, la GRH impose « une grille conceptuelle manifestement managérialiste, pragmatique, disponible pour la saisie des nouvelles tendances dans le monde des relations industrielles » (Giles et Murray, 1996, p. 80); un langage auquel le syndicalisme ne doit pas rester sourd. Il ne s'agit pas d'endosser la vision unitaire de la GRH, quitte à renoncer aux perspectives pluralistes qui restent de loin le lot du syndicalisme. L'enjeu consiste à évaluer à sa juste mesure la force de « l'adversaire » : le langage de l'uniformisation du monde et de la congruence des intérêts, alors divergents, des acteurs du marché global devrait aussi amener le syndicalisme à une formulation homogène et intégrée de ses enjeux. Il est souhaitable que les relations industrielles et la gestion des ressources humaines, comme disciplines académiques, arrivent à la définition d'un commun domaine intellectuel des enjeux du travail de citoyenneté, comme ils l'ont été dans le passé, du moins selon une relecture historique de leur trajectoire sémantique (eg. Kaufman, 2003; Kaufman, 2001; Ogilvie & Stork, 2003). La présence remarquable de chercheurs en gestion des ressources humaines au département des relations industrielles de l'Université de Montréal, et l'influence des professeurs formés en relations industrielles aux Hautes Études Commerciales de Montréal, participent de la construction d'un fond de théorie commune sur les enjeux actuels du travail.

Ainsi donc, les hommes et les femmes de pensées universitaires – les intellectuels et les chercheurs – peuvent aider les leaders syndicaux en leur faisant prendre conscience des nouveaux enjeux de démocratie. Colloques, ateliers de formation, lobbies, groupes de pressions et activismes de toutes sortes peuvent aider à la réhabilitation du discours syndical, car le premier problème que le syndicalisme devrait résoudre est celui de la légitimité de son discours. Le syndicalisme doit parler juste et vrai. Juste en articulant les défis de la société actuelle avec ses propres capacités à réguler la crise. Vrai en admettant ses limites et ses incapacités à répondre à tous les malaises sociaux, lesquels peuvent revenir à d'autres mouvements sociaux. Comme le dit Touraine, le déclin du mouvement ouvrier ne veut pas dire affaiblissement des luttes syndicales (p. 321). Il s'agit de comprendre la nature du conflit social global et de définir un nouveau principe d'intégration, lui aussi global, parce que toute efficiente stratégie doit présupposer la mondialisation. Pour Touraine, mais davantage pour Heckscher, la nature du conflit dépasse le cadre de la négociation collective (Touraine, chapitre 13, Heckscher, chapitre 10). Le bel exemple d'une stratégie à unifier, dans le sens et dans l'action, est la négociation collective, exemple que cite du reste Touraine pour montrer une dualité d'approche de plus en plus questionnable.

Touraine rappelle d'abord que la négociation collective est à l'industrie ce que la démocratie est à la vie politique : un système dans lequel des acteurs fixent eux-mêmes les règles du jeu qu'ils pratiquent (p. 335). Ensuite, il oppose cette orientation, résultante du « *pure and simple unionism* », de l'institutionnalisation des relations de travail dans le contexte de l'industrie, comme espace autonome, à une approche plus ouverte qui enracine la négociation dans les enjeux du conflit structurel. Au milieu de ces deux approches, il y a le point de vue du

Bureau international du Travail qui définit cette négociation : « *Non seulement les discussions qui aboutissent à la conclusion de véritables conventions collectives, telles qu'elles sont définies et réglementées par la loi, mais aussi toute la gamme des consultations, dans la mesure où elle impliquent une négociation proprement dite entre employeurs et travailleurs ou entre leurs représentants respectifs* » (p. 334).

A rebours de toutes ces distinctions sur la nature de la négociation collective, c'est l'idée d'une négociation multilatérale qu'avance Heckscher qui répond au défi de la mondialisation, car, écrit-il, « *The general problem – the growing complexity of disputes, the fragmented pressures for extended rights, the entry of new players on the scene – goes far beyond the arena of labor relations* » (p. 193). Il précise que « *They are explorations in multilateral negotiation – more open and continuous, and involving more groups and issues than the familiar bilateral system* » (pp. 192-3). En fait, on pourrait partir des trois piliers que sont les droits des employés, le syndicalisme associatif et la négociation multilatérale que propose Heckscher comme élément d'un nouveau système de représentation qu'il appelle le nouveau syndicalisme. Dans la mesure où son analyse intègre les deux pistes de renouveau suggéré dans cette étude, l'idée du syndicalisme associatif qui touche à l'exploration des enjeux de démocratie pour le syndicalisme et le droit des employées qui intègre la protection de l'individu, le canevas des trois piliers qu'il propose est très intégrateur de la méthode à retenir. D'abord, Heckscher définit son système comme suit :

The developments outlined in the last section anticipate, as it were, the three main pillars of a new system of employee participation. The central one is a set of public rights defining which uses of employer power are coercive and illegitimate. These rights can stabilize a form of unionism that is more flexible and strategic than current organizations, and a system of negotiation that involves more than periodic confrontations between two parties.

Together, these three developments make possible a system of multiple representative bodies negotiating continuously about a wide range of concerns. The structure is large enough to encompass for more territory than the Wagner Act framework. Because it assumes no sharp line between management and workers, the structure can include the large and rapidly growing number of those who fall on neither side of that traditional division; it thus fits the reality of what many have referred to as a “society of employees” (p. 204).

Pour rééquilibrer le système, qui doit s'adapter au rapide changement économique, aux flexibles systèmes de gestion et à la fluctuation des loyautés des employées (p. 8), une allusion au principe de temporalité de la mondialisation, Heckscher prévoit trois fonctions gouvernementales qu'il situe au niveau législatif, judiciaire et industriel. La législation doit pouvoir définir le cadre des principes et paramètres des relations patronales et syndicales; la mise en œuvre de ces lois incombe à la justice qui doit être considérée comme « le dernier ressort » en cas de disputes; et, finalement l'interprétation au quotidien dans les négociations par ceux-là mêmes qui sont concernés et affectés par la loi et qui sont les employés et les employeurs (p. 230). Cette méthode de résolution des conflits qui présuppose la coordination et le support prend pour acquis l'architecture du syndicalisme associatif comme modèle de représentativité

syndicale, en ce qu'il ouvre le système de la représentation des intérêts du travailleur à une multiplicité de groupes et d'intérêts. Peut-être, nous faut-il rappeler les grandes lignes de la vision d'un syndicalisme associatif, dans la mesure où elles rejoignent les enjeux des signes temps et répondent à ses défis. Pour Heckscher, en effet,

Associational unionism, as I envision it:

- *Must be based on universal rights guaranteed to all employees.*
- *Must include varied employee grouping, based on job type, organizational level, geography, and other shared interests such as gender or race.*
- *Must provide mechanisms of multilateral negotiation to work out agreements among these diverse claims.*
- *Must encompass concerns about work structure and 'the quality of work life' on one hand, and about general policy issues on the other.*

At the same time, it must avoid some major traps:

- *It must reduce the government's role as administrative judge of disputes, encouraging instead local negotiation.*
- *It must not assume universal cooperation or harmony but must provide ways of resolving difficult disputes.*
- *It must not encourage an explosion of litigious claims to rights but must enable those concerned to work out interpretations of rights. (pp. 10-11).*

L'analyse des signes des temps de la démocratie en crise et la proposition de deux pistes de renouveau syndical ne pouvaient pas proposer une méthodologie autre que celle élaborée par Heckscher sous le nouveau système de représentation démocratique qui a l'avantage de se fonder aussi bien sur les acquis du syndicalisme que la sociologie actuelle des nouveaux mouvements sociaux (les associations). A vrai dire, ce travail sur le renouveau syndical a été un constant dialogue entre Hyman et Heckscher, entre la perspective de la construction et de la représentation des intérêts du premier auquel je faisais allusion dès l'introduction et l'articulation des enjeux de cette représentativité syndicale par la démocratie chez le second. Au milieu des deux, se tient Touraine dont l'idée de syndicalisme post-industriel se construisant sera un espace de création démocratique ou pas, est comme le fil conducteur de ce dialogue, au sens de double parole en une. La parole de ce discours est absolument un hommage au syndicalisme, premier mouvement social moderne, selon Touraine :

Et la meilleure façon de lui rendre hommage, comme ayant été l'âme et le cœur des luttes ouvrières par lesquelles s'est construite la société industrielle, consiste à se tourner vers l'avenir : le mouvement ouvrier offre aux luttes sociales en formation, l'image d'un mouvement social et par là il peut les aider à se développer et à trouver leur propre identité (p. 409).

En effet, une seule idée de renouveau a été en fait avancée tout au long de ce travail et c'est ce qu'il faut nous faut retenir : seule une réinvention de la démocratie équilibrant l'autonomie de la collectivité et celle de l'individu pourra sauver le syndicalisme qui demeure le modèle paradigmatique des mouvements sociaux des temps actuels. En cela la crise du syndicalisme peut être une chance pour la démocratie, en ce que son projet de renouveau peut renouveler toute la société globale contemporaine. Une certaine forme de syndicalisme suranné à

l'épicentre de la société est dépassée, mais de ces cendres, sa survivance, dans de nouveaux mouvements sociaux, peut encore servir de modèle mobilisateur. J'ai suggéré, dans cette perspective, une fois les nouveaux enjeux pour la démocratie établis, le rôle de protection de l'individu.

Référence

- Adams, R. (1995). *Industrial Relations under Liberal Democracy: North America in Comparative Perspective* (Columbia, SC: University of South Carolina Press).
- Calderon, F. (1988). « America Latina, identidad y tiempos mixtos, o cómo ser Bolivaino », *Imágenes desconocidas* (Buenos Aires : CLASCO), pp. 225-229.
- Castel, R. (1998). « La fin du travail, un mythe démobilisateur », *Le Monde diplomatique*, septembre 1998, pp. 24-25.
- Colloque du CRIMT, « *Renouveau syndical : Innovations pour un accroissement du pouvoir syndical à l'ère de la mondialisation* » HEC Montréal, du 18 au 20 novembre 2004.
- Constant, B. (1997). *Principes de Politiques* (Paris : Hachette).
- De Tocqueville (1966). *Democracy in America*, trans. By Georges Lawrence and ed. J.P. Mayer and Max Lerner, (New York: Harper and Row)
- Falk, R. (2000). *Predatory Globalization. A Critique* (Cambridge: Polity Press).
- Fukuyama, F. (1992). *The End of History and the Last Man* (New York: Free Press).
- Gagnon, M-J. (1998). « Présentation : Un syndicalisme en crise d'identité », *Sociologie et Société*, vol. XXX, 2, automne 1998, pp. 3-10.
- Heckscher, C. (1988). *The New Unionism: Employee Involvement in the Changing Corporation*. (New York: Basic Books).
- Hyman, R. (1997). « La géométrie du syndicalisme : Une analyse comparative des identités et des idéologies », *Relations Industrielles*, 52(1), pp. 7-38 (Département des Relations Industrielles, Université Laval, Québec).
- Kaufman, B. E. (2001). "Human Resources and Industrial Relations: Commonalities and Differences", *Human Resources Review*, 11, 339-474.
- Kaufman, B. E. (2003). "Industrial Relations in North America", pp. 195-226, in Ackers P., and Wilkinson, A., dir., *Understanding Work and Employment*, (Oxford: Oxford Un. Press).
- Kochan, T., Wever, K., Piore, M. et Hyman, R. (1990). « IV. The Future », *The State of the Unions*, dir. de Strauss. G., Gallagher, D., et Fiorito, J. (Washington: Industrial Relations Research Association Series, 363-410 et 419-426).
- Kuhn, T. (1983). *La structure des révolutions scientifiques*, (Paris, Flammarion)
- Laidi, Z. (194). *Un monde privé de sens* (Paris : Fayard).
- Levinas, E. (1991). *Entre nous* (Paris : Grasset).
- Locke, J. (1924). « An Essay Concerning the True Original Extent and End of Civil Society », *Two Treatises on Civil Government*, ed. Carpentier (New York: Everyman).
- Ogilvie, J., Stork, D. (2003). "Starting the HR and Change Conversation with History", *Journal of Organizational Change*, 16, 3, 254-271.
- Poole, M. (1981). *Theories of Trade Unionism: A Sociology of Industrial Relations* (London: Routledge & Kegan Paul).
- Perlman, M. (1958). *Labor Union Theories in America*. (Westport: Greenwood Press).
- Thuderoz, C. (1998). « L'individu, la forme syndicale et l'entreprise », *Sociologie et Sociétés*, XXX, 2, automne 1998, pp. 59-69.
- Todorov, T. (2000). *Mémoire du mal, Tentation du bien. Enquête sur le siècle* (Paris : Laffont).
- Touraine, A. et al. (1984). *Le mouvement ouvrier* (Paris : Fayard).
- Touraine, A. (1992). *Critique de la modernité* (Paris : Fayard).
- Webbs, S. and B. (1902). *Industrial Democracy* (London: Longman's Green).

- Zoll, R. (1998). « Le défi de la solidarité organique. Avons-nous besoin de nouvelles institutions pour préserver la cohésion sociale ? », *Sociologie et Société*, XXX, 2, automne 1998, pp. 49-58.